

1941-1942

Résistance.

Pendant l'Occupation la LDH n'a plus aucune activité, mais les rapports de Jean Moulin soulignent l'importance de la présence d'anciens ligueurs dans les mouvements de résistance, et Emile Kahn considère que sa présence au procès de Riom est celle de la Ligue.

1943

Reconstitution de la LDH.

A Alger, avant le débarquement de Normandie, se reconstitue un Comité central provisoire de la LDH, composé notamment d'Henri Laugier, président, de Charles Laurent, René Cassin, André Philip, Marc Rucart, Prosper Miquet, Guy Menant, Pierre Cot, Félix Gouin, et du général Paul Tubert.

1944

Assassinat de Victor Basch.

Agé de plus de 80 ans, il se cachait près de Lyon où il collaborait au journal clandestin *Le Patriote*. Enlevé avec sa femme par des miliciens le 10 janvier, ils sont sauvagement assassinés.

Reconstitution (difficile) de la LDH.

Ses archives saisies dans le Reich par les Soviétiques sont transférées secrètement à Moscou. Paul Langevin, qui vient d'adhérer au PCF, est élu à sa présidence. La LDH doit vendre le bâtiment principal de son siège.

1945

Justice.

La LDH demande qu'il soit mis fin à l'internement administratif dans des camps des « suspects » de collaboration qui ne sont ni condamnés ni inculpés.

Indemnisation.

Elle réclame, en décembre, l'indemnisation de ceux qui, francs-maçons, juifs, communistes, gaullistes, résistants, ont été victimes de Vichy.

Algérie.

Le général Tubert, membre du Comité central provisoire de la LDH à Alger

1929-1936

Les procès de Moscou

Madeleine Rebérioux

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 47.

Le 18 octobre 1936, Raymond Rosenmark, l'un des conseils juridiques de la Ligue des droits de l'Homme, présente devant le Comité central les conclusions de la commission créée, sur proposition de Basch (composée de trois membres, elle comprend aussi Victor Basch et Boris Mirkine-Guetzévitch), pour enquêter sur le procès qui s'est tenu en août à Moscou et qui, vu d'aujourd'hui, marque un pas nouveau dans la lutte de Staline contre les trotskistes et dans la soumission de la justice à l'Etat. Seize condamnés à mort, dont plusieurs « vieux bolcheviks » : Kamenev, Zinoviev, qui fut président de l'Internationale communiste. Rosenmark, juriste consommé, n'a pas assisté au procès. Il travaille, dit-il, sur des documents de deuxième main. Il conclut cependant à la culpabilité des accusés et fonde ce jugement sur les aveux complets, qu'ils ont tous passés en séance publique : « *Si Dreyfus avait fait des aveux, est-ce que la Ligue se serait dressée pour sa défense comme elle l'a fait ?* » La jurisprudence et la doctrine de tous les pays font de l'aveu public, dit-il, « *une preuve définitive de culpabilité* ».

Publié dans *Les Cahiers des droits de l'Homme* le 15 novembre, le rapport Rosenmark suscite de vives réactions chez les militants proches de Trotski et qui ont participé à la défense, populaire chez les intellectuels français, de Victor Serge. Plusieurs de ces militants appartiennent au courant « pacifiste intégral » et sont devenus, depuis l'accord franco-

soviétique de 1935, des adversaires acharnés de l'URSS et du PCF. C'est une grande journaliste, Magdeleine Paz, qui rédige une « réponse » au rapport. Le secrétaire général de la LDH, Emile Kahn, refuse son insertion dans *Les Cahiers*, dont il a la responsabilité. L'article paraîtra finalement dans *La Flèche* de Bergery.

Au congrès national de Tours, en juillet 1937, l'attaque contre la position majoritaire du Comité central est conduite par un ligueur de toujours, très aimé, Félicien Challaye ; les condamnés, dit-il, ont été « *brisés par une longue instruction préalable* », leurs aveux ne signifient rien et la LDH doit protester avec la plus grande énergie. Victor Basch répond que, même si le rapport Rosenmark lui a paru juridiquement parfait, il garde des doutes sur la « *psychologie* » qui a conduit ces révolutionnaires à s'accuser avec tant d'acharnement. C'est pourquoi l'enquête n'est pas close : elle n'est que suspendue. Au reste, il s'est déjà adressé au gouvernement soviétique.

Au vote, la motion Challaye, qui « *regrette que depuis dix mois la Ligue se soit en fait abstenue de chercher la vérité sur ce que tant d'hommes en tous pays considèrent comme une monstrueuse parodie de justice* », obtient 258 mandats (54 abstentions) contre 1 088 à celle qui donne quitus au Comité central.

Comment expliquer le choix fait à une forte majorité pas le congrès ? Trois arguments sont et seront invoqués par Victor Basch, que les ligueurs ont suivi. Depuis l'été 1936, d'abord, toute l'énergie de la LDH, la sienne en tout cas, se porte sur la tragédie espagnole et sur la solidarité antifasciste. D'autre part, toute grande révolution a et a eu à se défendre : en 1793, la France a eu recours à la Terreur et n'a pas respecté « *les droits de l'Homme* ». Enfin, « *nous nous sommes refusés à condamner, à travers Moscou, les communistes français* », comme le voulaient à la LDH les communistes déçus, devenus d'ardents anticommunistes. ●



© DR

Un bain politique russe.